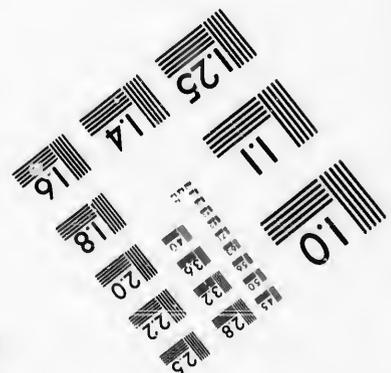
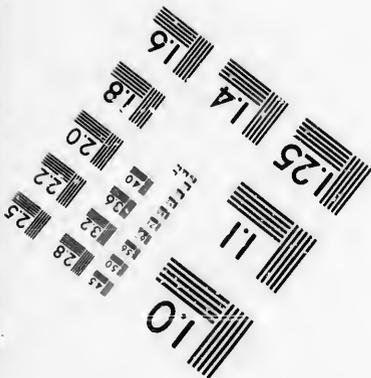
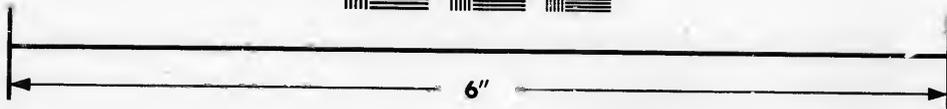
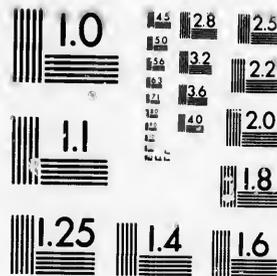


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

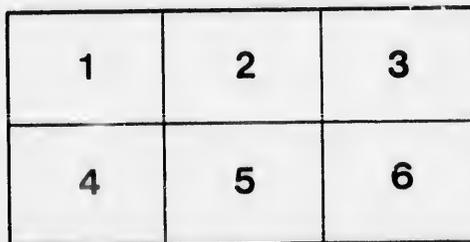
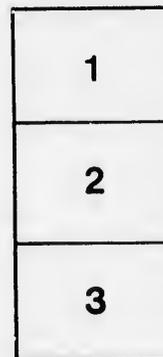
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

di
ju
di
ca
su
no
fo
di
da
et
pa

ger
cou
26
je

(No. 5, nouvelle série.)
(No. 51 de la série complète.)

Circulaire au Clergé.

§ ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
26 Janvier 1876.

- I. Communion pascale pendant tout le carême.
- II. Pouvoir d'indulgençier les chapelets, renouvelé.
- III. Erections de confréries, etc., confirmées *ad cautelam*.
- IV. Matines à 2 h. après-midi.
- V. Componendes des dispenses.

I.

En vertu d'un indult du 28 mars 1875, accordé, pour dix ans, à tous les évêques de cette province, j'autorise, jusqu'à l'année 1885 inclusivement, les fidèles de ce diocèse à faire leur communion pascale pendant tout le carême. Le temps des pâques finira à la *Quasimodo*, suivant la loi générale de l'Église. MM. les curés l'annonceront le dimanche de la Quinquagésime suivant la formule qui se trouve à la page 69 ou 291 de l'Appendice du rituel. Il sera bon de parler plusieurs fois pendant le carême sur l'obligation de la confession annuelle et de la communion pascale, et d'engager les fidèles à ne pas attendre au dernier moment pour s'en acquitter.

II.

Le pouvoir que j'avais d'accorder la faculté d'indulgençier les chapelets, etc., devant expirer le 29 janvier courant, j'en ai obtenu la rénovation par un indult du 26 septembre dernier, pour cinq ans. En conséquence, je renouvelle par la présente, à ceux qui l'ont déjà obte-

nue de moi par écrit, la susdite faculté, qui sera valable jusqu'àn 26 septembre 1880. Vous voudrez bien vous rappeler ce que je vous ai déjà déclaré dans ma circulaire No. 28, savoir : que ce pouvoir est *personnel* et suit le prêtre dans quelque partie du diocèse de Québec qu'il se trouve, mais non en dehors du diocèse.

III.

Ayant remarqué dans quelques diplômes d'érection de l'Archiconfrérie, du Scapulaire et du Rosaire, dans quelques concessions de privilèges d'autel et de Quarante Heures, accordés autrefois et même de mon temps, certains défauts qui pouvaient en rendre la validité douteuse, j'ai consulté le S. Siège qui m'a répondu le 9 mai 1875 qu'il ratifiait *ad cautelam* tous les dits diplômes, érections et concessions, et m'accordait pour dix ans toutes les facultés nécessaires pour faire les érections et concessions de ce genre.

IV.

Quelqu'un ayant soulevé la question savoir si l'indult du 7 mars 1819, permettant de commencer Matines à deux heures après-midi, était encore en vigueur, j'ai dû faire des recherches à ce sujet. Le texte est celui-ci : " Ut tam ab Episcopo (J. O. Plessis) quam ab ejus clero " seculari et regulari quotidie recitari valeat privatim " Matutinum cum Laudibus diei sequentis statim elapsis " duabus horis post meridiem." (*Ord. dioc. page 171.*) On demandait si cet indult conservait sa force après la mort de l'Evêque auquel il avait été accordé? En faisant des recherches, j'ai trouvé qu'en effet Mgr. Signaï avait obtenu en 1834, pour dix ans, le renouvellement de ce privilège. Depuis ce temps, on ne trouve rien sur ce sujet dans la correspondance avec le S. Siège. Le 1er mars dernier, j'exposai l'affaire au Cardinal Préfet de la Propagande, disant que jusqu'à présent on a usé de ce privilège sans scrupule dans toute la province et demandant si l'on peut considérer cette

contur
usage.

On
tion fl
prei
pour d

Ava
ferai q

1^e I
dirina
écrit le
parties
Vicaire
actitud
curé, q
avec to
dité d'

2^e C
d'affini
ontre le
parties
quels il
ou du s
frais de
être acc
de post

3^e D
penses
raisons.

4^e J
cette nu
circulai
" de dis
" de si

coutume comme suffisante pour continuer d'en faire usage ?

On m'a répondu le 9 mai, 1875 sans dirimer la question théorique, *Pro gratia indulti apostolici de quo in precibus ad decennium*. Le privilège nous est accordé pour dix ans à partir de la date susdite.

V.

Avant de reproduire le tableau des componendes, je ferai quelques remarques importantes.

1^o Dans les demandes de dispenses d'empêchement dirimant, le curé doit toujours exposer lui-même *par écrit* les raisons canoniques, et ne pas laisser ce soin aux parties elles-mêmes, car l'Archevêque ou le Grand-Vicaire, n'est pas en état de contrôler et vérifier l'exactitude des assertions faites par les parties. C'est au curé, qui connaît ses paroissiens, à faire cette enquête avec tout le soin qu'exige une affaire d'où dépend la validité d'un sacrement.

2^o Quand il s'agit de dispenses du premier degré d'affinité, ou de second de consanguinité ou d'affinité, outre les raisons canoniques, il faut donner l'âge des parties, l'âge de chacun des enfants à la protection desquels il faut pourvoir. Et comme ces dispenses du premier ou du second degré exigent bien des écritures et des frais de poste, les demandes qui en sont adressées doivent être accompagnées d'une piastre pour frais de bureau et de poste.

3^o Les demandes pour mariages mixtes ou pour dispenses de trois bans, doivent être motivées par de graves raisons.

4^o Je crois utile, pour réunir tout ce qui concerne cette matière, de répéter ici ce que je disais dans ma circulaire (No. 41) du 10 avril 1875. " Les demandes " de dispenses par dépêche télégraphique peuvent avoir " de si graves inconvénients que j'ai résolu de n'en ad-

“ mettre aucune, et de ne pas répondre de la même
 “ manière, excepté quand il s’agit d’un ou de deux
 “ bans; et encore ne devrait-on avoir recours pour un
 “ ou deux bans, à ce mode de communication, que dans
 “ une certaine nécessité. Dans certaines paroisses bien
 “ réglées, il y a une coutume très-sage, qu’il serait dési-
 “ rable de voir établie partout; c’est que les futurs
 “ époux donnent leurs noms assez d’avance pour que
 “ l’on ait plus que le temps nécessaire pour correspon-
 “ dre, s’il y a lieu. Avec des bureaux de poste établis
 “ jusque dans les localités les plus éloignées, il suffit
 “ d’un peu de prévoyance pour se mettre parfaitement
 “ en règle.”

5° Les demandes de dispenses qui peuvent être ac-
 cordées sans recourir au S. Siège, doivent être accom-
 pagnées de la compondente telle que réglée ci-après. S’il
 y a quelque raison pour faire une remise, le curé doit
 l’exposer, *onerata super hoc ejus conscientia*.

TARIF.

Un ban.....	\$ 2
Deux bans.....	4
Trois bans.....	16

AFFINITÉ OU CONSANGUINITÉ.

Premier degré.....	\$100
Second degré	100
Second au troisième.....	25
Second au quatrième.....	12
Troisième	8
Troisième au quatrième	7
Quatrième.....	6
Affinité spirituelle	4
Temps prohibé.....	4
Mariage mixte.....	5

Veillez agréer, Monsieur, l’assurance de mon sincère
 attachement,

me
ux
un
ns
en
si-
rs
ue
n-
lis
fit
nt

c-
n-
'il
bit

re

